

Séance du 08 octobre 2025

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe - Mme BONNERY Andrée - M CHEVALIER Stéphane
- M DAVID Bruno – M. MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : Mme KOENDERS Nathalie ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M
BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard

Objet de la délibération

3. Politique normative de l'établissement

3. 1. Demande de prêt sur gage

Par délibération en date du 04 octobre 2023, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé à l'unanimité le schéma délégataires des prêts sur gages suivants :

Seuils	Délégataires	Conditions
De 15 € à 2 599 € par prêt ou par encours cumulé	Agent responsable de l'évaluation des gages	
Jusqu'à 6 000 € par prêt	Responsable du service Prêt sur gage, assisté de la Direction des Risques et du Juridique	Descriptif et évaluation financière du bien fournis par le Commissaire-priseur ou par l'agent appréciateur.
Jusqu'à 15 000 € par prêt	Directeur Informatique, assisté de la Direction des Risques et du Juridique	Descriptif et évaluation financière du bien fournis par le Commissaire-priseur ou par l'agent appréciateur.
Jusqu'à 20 000 € par prêt	DG, assisté de la Direction des Risques et du Juridique	Descriptif et évaluation financière du bien fournis par le Commissaire-priseur ou par l'agent appréciateur.
De 3 000 € à 20 000 € en encours (nouvel engagement inférieur à 3 000€)	Agent responsable de l'évaluation des gages	Contrôle mensuel par la Direction des Risques et du Juridique dès lors que l'encours cumulé est supérieur à 3 000€
De 20 001 € à 50 000 € par prêt ou par encours cumulé	Comité d'engagement	Descriptif et évaluation financière du bien fournis par le Commissaire-priseur ou par l'agent appréciateur. Une contre-expertise pourra être demandée par le Comité d'engagement.
Au-delà de 50 000 € par prêt ou par encours cumulé	Conseil d'Orientation et de Surveillance	Descriptif et évaluation financière du bien fournis par le Commissaire-priseur ou par l'agent appréciateur. Une contre-expertise pourra être demandée par le COS.

Un client souhaite déposer en gage deux véhicules de collection dont les estimations effectuées par le commissaire-priseur sur la base d'une expertise des véhicules figurent en annexe du présent projet de délibération :

- Une Ferrari 360 Modena Spider de 2001, estimée à 100.000 euros,
- Une Venturi 400 Trophy de compétition de 1991 numérotée (35 sur 73), estimée à 170.000 euros

Un client souhaite déposer en gage deux véhicules de collection dont les estimations effectuées par le commissaire-priseur sur la base d'une expertise des véhicules figurent en annexe du présent projet de délibération :

- Une Ferrari 360 Modena Spider de 2001, estimée à 100.000 euros,
- Une Venturi 400 Trophy de compétition de 1991 numérotée (35 sur 73), estimée à 170.000 euros

Sur la base de cette expertise effectuée à la demande du Commissaire-priseur par M. Stéphane BONORON, Expert judiciaire en automobiles de collection près la Cour d'Appel de Paris, Me Christophe SADDE propose de mettre en place un prêt sur gage de 180.000 euros.

Le prêt sur gage aura les caractéristiques :

- Montant du prêt : 180 000 euros
- Durée : 6 mois, renouvelable 3 fois après paiement des intérêts échus soit une durée maximale de 2 ans
- Remboursement du capital in fine
- Taux : 7 % fixe (soit un TAEG de 7,12 %)
- Frais de dossier : sans
- Assurance : sans

Les véhicules devront demeurer assurés par l'emprunteur tout au long de la durée du prêt.

Le véhicule sera stocké dans un lieu confidentiel, sécurisé et assuré par le Crédit Municipal de Dijon. Le client se chargera du transport des véhicules jusqu'au lieu de stockage.

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de se prononcer sur l'attribution d'un prêt sur gage d'un montant de 180 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'un prêt sur gage d'un montant de 180 000 € aux conditions proposées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 10 OCT. 2025

